

Meurtre de Serge Rémy : un cambriolage qui tourne mal



Par Karim ROSAZ 16 janvier 2019 à 18h39

L'individu interpellé et déféré au pôle criminel de Guadeloupe a avoué les faits. Il s'agit d'une tentative de cambriolage qui a mal tourné. L'homme de 45 ans, toxicomane bien connu de la justice portait deux armes, une arme air soft et un couteau. C'est avec le couteau que le coup fatal a été porté à la carotide.

C'est le parquet de Pointe à Pitre, qui a été saisi de l'affaire, qui dévoile aujourd'hui quelques détails sur le meurtre de Serge Rémy. Le 31 décembre dernier, un individu de 45 ans avec déjà 17 mentions à son casier judiciaire tente de s'introduire dans l'appartement de Serge Rémy. Selon ses aveux, il reconnaît avoir vu la victime à l'intérieur de son domicile mais s'est tout de même introduit dans l'appartement. L'individu, toxicomane, était en quête de liquidité pour s'acheter du « crack » selon le parquet. Le cambriolage tourne mal et plusieurs coups de couteau sont portés. L'individu a été retrouvé grâce à ses empreintes ADN. Il est inculpé pour deux chefs d'inculpation, à savoir le vol avec arme et le meurtre. Incarcéré à Baie Mahaut en attente de son procès, l'instruction criminelle devrait être examinée aux assises en Guadeloupe.